



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB 06.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 06.01.2026

Numéro de publication: AB02-0000012213

Entité de publication

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail UCC COFFEE SWITZERLAND AG

Organisation concernée:

UCC COFFEE SWITZERLAND AG
CHE-102.368.492
Rue de la Tuilière 24
1446 Baulmes

Type d'autorisation:

Permis de service de piquet (travail du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 22-004386

N° d'établissement: 40689203

Pan d'entreprise: Technicien de service: Dépannage en cas d'urgence aux machines à café dans les restaurants dans toute la Suisse

Personnel: 8 H

Validité: 01.01.2023 – 01.01.2026

Complément à l'autorisation: Nouveau permis

Autorisation pour: AG, AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Remarques juridiques:

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).